

COMPTE-RENDU 001/2023

C.R. du Conseil d'Administration du CCAS du 15/03/2023

Date | heure 15/03/23 à 16h00 | Réunion déclarée ouverte par M. Jérôme END, Maire

En présence de

Liste des participants

M. Jérôme END, Maire, Président de droit du CCAS

M. Emilien ROESS, Secrétaire de séance

Présents :

- BENEDIC Isabelle
- CLASQUIN Philippe
- DAMAS Monique
- END Jérôme
- HANRIOT Patricia
- LEROY Christiane
- LUCHS Amandine
- ROESS Emilien
- SAINT-POL Pascale
- SCHELLENBERG Sylvie
- URBAIN Xavier

Nombre de membres

Afférents au conseil d'administration : 13
En exercice : 13
Qui ont pris part aux délibérations : 12
Dont pouvoirs : 1

Absents :

- GODOT Viviane (excusée)
- LABAT Jean-Yves (non excusé)

Date convocation : 6/3/2023

Date affichage : 6/3/2023

Ordre du jour

- 01 – Approbation du CR n°01/2022 du 7/7/22
- 02 – Approbation du compte de gestion 2022
- 03 – Vote du compte administratif 2022 (C.A 2022)
- 04 – Vote du budget primitif 2023
- 05 – Attribution dotation sociale

Ouverture de la séance à : 16h00

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VOTENT** le Budget Primitif 2023 **du CCAS**
 - o Par chapitre pour la section de fonctionnement et sans vote formel sur chacun des chapitres
- **ADOPTENT** le budget primitif du CCAS pour l'exercice 2023 comme suit :
 - o Section de Fonctionnement :
Dépenses : 8 118,60 €
Recettes : 8 118,60 €

Décision d'attribution de l'aide sociale communale

Vu la délibération n°CCASDEL2304004 du 15/03/2022 portant adoption du nouveau règlement d'attribution des bons alimentaires et de l'aide sociale communale annuelle,

Monsieur le Président demande aux membres du conseil d'administration de prendre connaissance de la proposition de répartition de l'aide sociale communale annuelle.

Sur proposition de Monsieur le Président, et après avoir pris connaissance du document annexe portant sur la répartition de l'aide sociale communale annuelle,

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** la liste des montants de l'aide sociale communale attribués aux bénéficiaires pour l'année 2023.
- + 120€ pour les revenus inférieurs à 6000€

Questions diverses

Néant.

Fin de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

Le Président,

Jérôme END



